



Pont St Antoine – 22480 LANRIVAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 18 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit octobre à 14 heures 30, les membres du Comité du Syndicat Mixte KERNE-UHEL, dûment convoqués, se sont réunis à Pont Saint-Antoine en Lanrivain, sous la Présidence de Monsieur Guillaume ROBIC.

**Présents :** Annie BENION, Catherine BOUDIAF, Yoannes BRATTINGA, Henri FLAGEUL, Georges GALARDON, Raymond GELEOC, François HINDRE, Jean-Pierre JAGLIN, Mireille JEGO, Alain KERBIRIOU, Jocelyne KERFERS, Jacques LAMBERT, Bernadette LE BOEDEC, Marcel LE CANT, Guy LE FOLL, Gervais LEMOINE, Robert MOISAN, Gildas PERENNEZ, Joseph PERROT, Geneviève PINTO, Bruno RAOULT, Guillaume ROBIC, Jean-Yves ROLLAND, Pierre TANGUY, Marc VIDCOQ.

**Excusés :** Alain CUPCIC, Rémy GUILLOU, Jean-Pierre LE GOUX, Sandra LE NOUVEL, Florence LE SAINT, Guy LE YOUDEC, Gérard MATHECADE, Guy QUERE, Daniel REAU, Jacques TROEL, Julien VIDELO, Jacqueline BERTHO, Xavier CERTAIN, Michel HUBY, Marianne LORETTE, Christiane MOREL, Christelle URVOIX.

Date d'envoi des convocations : 25/09/2024

Secrétaire de séance : Bruno RAOULT

Choix du système radio GSM IP

Suite à la tempête CIARAN du 1<sup>er</sup> novembre 2023, une étude de sécurisation des modes de communications sur les postes de livraison du SMKU, a été réalisée. Cette étude préconise les solutions suivantes :

- Communication pour l'envoi des alarmes et le suivi des niveaux en consultation vers le serveur IODA via le GSM IP en 4G/5G par **1 nouveau Sofrel S4W**
- Communication pour l'envoi des alarmes et le suivi des niveaux en continu de la station de Kerne Uhel en Radio par une **nouvelle radio**.

Cette double communication en continu, permettra d'une part de faire un suivi en continu de l'état des postes de livraison et d'autre part, de sécuriser la communication inter sites.

L'étude pour la sécurisation et le maintien de l'**alimentation électrique** doit être approfondi (micro turbines, panneaux solaires...).

Le coût de la mise à jour des communications radio sur les points de livraison s'élève à 99 844 € HT pour 30 radios.

Le président soumet à validation cette proposition.

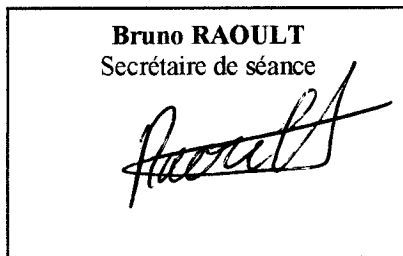
**Le Comité Syndical,**

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré,  
Après vote à l'unanimité,

- **Valide les préconisations telles que ci-dessus présentées**
- **Autorise le Président à :**
  - Signer toute pièce nécessaire à l'application de cette décision
  - Signer les devis et régler les dépenses afférentes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Président,

**Guillaume ROBIC**



Signé par : Guillaume ROBIC  
Date : 21/10/2024  
Qualité : PRESIDENT

